

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 février 2016

DCM N° 16-02-25-4

Objet : Subventions aux associations pour le transport des enfants vers les accueils de loisirs du mercredi.

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

Lors de la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires, qui s'est traduit par l'instauration d'une demi-journée de classe le mercredi matin, la Ville de Metz a souhaité faciliter l'organisation des familles en garantissant la continuité de la prise en charge des enfants entre la sortie de l'école et les accueils de loisirs du mercredi après-midi.

À cet effet, les associations organisatrices qui amènent les enfants sur les lieux d'activités bénéficient d'un concours financier par groupe scolaire et par mercredi de 60 € pour celles utilisant un transport en bus et 30 € pour celles qui effectuent le trajet à pied.

La continuité de ce dispositif a été votée par le Conseil Municipal de septembre 2015 pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2015. Il est proposé de le reconduire pour la période du 1er janvier au 30 juin 2016.

La dépense totale des subventions pour le transport des enfants depuis les écoles vers les lieux d'accueils de loisirs du mercredi après-midi pour la période du 1er janvier au 30 juin 2016 s'élève à **36 300 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT les enjeux territoriaux et sociaux de faciliter le transfert des enfants depuis les écoles jusqu'aux lieux assurant les accueils de loisirs du mercredi après-midi,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ACCORDER** des subventions aux associations mentionnées ci-dessous, pour le transport des enfants depuis les écoles vers les lieux d'accueil de loisirs des mercredis

après-midi, pour un montant total de **36 300 €** pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016, selon le détail suivant :

Association	Montant versé
M.J.C. METZ BORNY	7 260 €
ASSOCIATION MESSINE INTERFEDERALE ET SOLIDAIRE (AMIS)	660 €
M.J.C. QUATRE BORNES	1 980 €
CACS G.LACOUR	660 €
DU COTE DES LOISIRS	2 640 €
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES CULTURELLES ET SOCIALES (Centre de Bellecroix)	1 320 €
MAISON DES ASSOCIATION DU SABLON	3 960 €
ESPACE DE LA GRANGE (Centres de la Grange aux Bois)	1 980 €
COMITE DE GESTION DU CSC METZ CENTRE (Arc en Ciel)	3 300 €
FAMILLE LORRAINE DE METZ DEVANT LES PONTS	1 320 €
M.J.C. DE METZ SUD	1 320 €
ASBH pour le Centre CHARLES AUGUSTIN PIOCHE	660 €
MAGNY ANIM (Centre Social de Magny)	1 980 €
ASSOCIATION CARREFOUR	1 320 €
COMITE DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX DE BORNY	1 320 €
CENTRE D'ACTIVITE ET DE LOISIRS DE PLANTIERES	4 620 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification, conventions et avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **36 300 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2016.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée.

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ